



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Bureau du 24 février 2026

PNMM_del_bur_2026_01_Approbation_PV_Bureau_29072025

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 29 juillet 2025

Vu le code de l'environnement – articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Vu la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNM_2020_11 du 18 juin 2020 donnant délégations au Bureau du Parc naturel marin de Mayotte,

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du Parc naturel marin de Mayotte du 29 juillet 2025 est adopté.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI

Procès-verbal de la réunion du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte tenu le 29/07/2025 à CCEE Mamoudzou sous la présidence de monsieur Abdou DAHALANI

Membres du Bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Collège	Membre du bureau du conseil de gestion du Parc	Qualité et Structure	Représenté par	Présent	Absent
Représentant de l'état et de ses établissements publics	M. Nicolas LE BIANIC – <i>Suppléant : Tout membre du même service</i>	Directeur de la DMSOI	M. Yves VINCENT	X (visio)	
Représentant des collectivités territoriales	M. Abdou DAHALANI (président du bureau) <i>Suppléant : non désigné</i>	Président du conseil économique, social et environnemental local		X	
	M. Laithidine BEN SAID – <i>Suppléant : Houzainya ANLI MOGHEAZY</i>	Maire de Mtsamboro			X
Représentant des organisations professionnelles	M. Régis MASSEAU (Vice-président du bureau) <i>Suppléant : non désigné</i>	Représentant de syndicats locaux de la pêche professionnelle			X
	M. Pierre BAUBET <i>Suppléant : non désigné</i>	Représentant de structures coopératives locales de pêche			X
Représentant des associations d'usagers	M. Madi SAINDOU (Vice-président du bureau) <i>Suppléant : tout membre de l'association</i>	Président de l'association amicale des piroguiers			X
	Mme Bérénice PREVOT <i>Suppléant : tout membre de l'association</i>	Présidente de l'association des palmes Longues	M. Antoine GUIMBAUD (départ à 12h)	X	
Représentants des associations de protection de l'environnement	M. Madi ALI et M. Nailane A. ATTIBOU (Vice-président du bureau) <i>Suppléant : tout membre de l'association</i>	Président et directeur de la FMAE		X	
	Président : <i>Suppléant : tout membre de l'association</i>	Président de l'association Oulanga Na Nymba	M. François-Elie PAUTRE (départ à 12h)	X	

Personnalités qualifiées	M. Eric BELLAIS (Vice-président) <i>Pas de suppléant</i>	Expert dans le domaine de la formation maritime	Procuration à M. Abdou Dahalani	X	
	Mme Esmeralda LONGPEE <i>Pas de suppléant</i>	Expert dans le domaine des sciences humaines et sociales			X

Commissaires du gouvernement

Délégué du gouvernement	Structure	Représenté par	Présent	Absent
M. François-Xavier BIEUVILLE – Préfet de Mayotte	Préfecture de Mayotte	Yves Kocher (départ à 10h30)	X	
M. Jacques BILLAN – Préfet de la réunion et Préfet pour l'action de l'Etat en mer dans la zone maritime sud océan Indien	Préfecture de La Réunion			X

Agents du Parc naturel marin de Mayotte présents

Agent du parc naturel marin	Fonction
Mme Annabelle DJERIBI	Directrice déléguée
Mme Canelle SOLA	Chargée de communication
Mme Perrine MANDON	Chargée de mission mobilisation citoyenne
Mme Oriane LEPEIGNEUL	Chargée de mission Patrimoine naturel
Mme Zoulaya BE	Alternante – BTS Gestion et protection de la nature

Autres invités présents

Agent du parc naturel marin	Fonction
Mme Anne-Laure QUINQUIS	Cheffe de service SAEC/UPEE - DEALM
Mme Claire CORCELLE	Chargée d'opérations SAEC/UPEE - DEALM

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau du 05/02/2025 (Pièce n°1)
2. Compte-rendu de l'activité du Parc naturel marin de Mayotte depuis le 02/04/2025
3. Avis sur le point de débarquement pêche de Majikavo Koropa, commune de Kougou (Pièce n°2)
4. Présentation et échanges autour des résultats des suivis herbiers et récifs coraliens post-cyclone Chido
5. Présentation et échanges autour de l'opération d'enlèvement des épaves post-cyclone Chido par la DEALM
6. Questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

M. Dahalani, Président du Conseil de gestion, constate que le nombre de personnes présentes (présentiel, visio et pouvoir) est de : 6 et que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 10h20 en rappelant l'ordre du jour. Il demande si des questions diverses doivent être inscrites. Il constate qu'aucune question n'est proposée à l'inscription.

DEROULE DE LA SEANCE

Introduction

M. Dahalani présente quelques points d'actualité :

- Début Juillet 2025, rencontres de M. Le président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte et des présidents des conseils de gestion des autres Parcs naturels marins avec : la Ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt de la mer et de la pêche, Mme Agnès Pannier-Runacher, le Directeur général de l'Office français de la biodiversité, M. Oliver Thibaut et participation au Conseil d'administration de l'OFB. Les sujets abordés concernant Mayotte ont été les suivants : situation post-Chido, problématique de la pêche dans l'espace du Parc. Le sujet de la pêche pratiquée par les thoniers senneurs sous DCPs dérivants est central. Le conseil de gestion porte ces sujets à Paris : le chemin est long, mais la sensibilisation progresse.
- Représentation du Parc naturel marin de Mayotte à la Conférence des nations unis sur l'Océan (UNOC) :
 - Participation du Président à un colloque organisé par l'Agence française du Développement (AFD) en amont de l'UNOC sur le thème de la Continuité écologique à l'échelle du bassin Océan Indien (un lien de connexion avait été transmis aux membres du Conseil de gestion par mail).
 - Présence de l'artiste Nicolas Judelewicz qui a fait sa résidence avec le Parc autour de l'appel à projet « L'Art et la mer » en 2023-2024 (les vidéos « Lignes d'eau » sont disponibles sur internet).
 - Présence des enfants porte-paroles dans le cadre du projet « Plasma » financé par le Parc.
 - Nombreux visuels et documents produits par le Parc mis à la disposition du Conseil départemental de Mayotte.
- Annonce du souhait de proposition de classement à l'UNESCO de la « double barrière de Corail » par le Conseil départemental lors du Forum des Iles. Ce sujet s'inscrit dans les orientations stratégiques du Plan de gestion du Parc naturel marin. Il ajoute qu'il s'agit d'un processus long (au moins 10 ans) avec une première étape qui consiste en une inscription sur une liste nationale.
- Présence de « Plastik Odissey » sur Mayotte. Un mail a été envoyé aux membres du Conseil de gestion à ce sujet. A noter : un documentaire sur Plastik Odissey sera diffusé au Taxi Brousse, mercredi 30 juillet, de 17h30 à 21h. Le Parc sera présent le 01/08 à 9h30 sur le parvis de l'office du tourisme avec d'autres organisations pour de la sensibilisation sur les déchets plastiques. Une visite spéciale a été organisée pour les membres du conseil de gestion du Parc naturel marin le 31/07/2025 à 11h. Tous les membres du Conseil sont conviés.
- Participation du Parc aux groupes de travail Document Sud Bassin Océan Indien Le Parc sera pilote du GT « protection ».
- Evaluation du Plan de gestion en cours : nécessité de tirer les leçons des années d'existence du Parc avant de travailler sur la révision du prochain.

1. Validation du procès-verbal du bureau du conseil de gestion du 05/02/2025

M. Dahalani soumet au vote l'approbation du procès-verbal - Délibération PNMM_del_bur_2025_02_Approbation_PV_Bureau_03_02_2025

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 6

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Activités du parc naturel marin depuis le 02/04/2025

Présentation des principaux travaux des équipes du Parc (en plus des actions routinières) par Annabelle Djeribi, depuis le dernier Conseil de gestion (02/04/2025) :

- Animation du plan de gestion :
 - Finalisation du rapport d'activité 2024 et du Plan d'action 2025 du Parc -> disponibles en version électronique (ils seront envoyés prochainement aux membres du Conseil de gestion pour partage et diffusion).
 - Travail des équipes sur le bilan du Plan de gestion 2025 (activités réalisées ou non, indicateurs, analyses...). Cf. CR de la Commission révision du plan de gestion (pour laquelle une présentation vient d'en être faite ce jour). Les membres du Conseil de gestion et d'autres partenaires seront invités à répondre à une enquête à partir du mois de Septembre. Une présentation des résultats sera faite au Conseil de gestion début 2026.
- Police / Avis techniques de l'office français de la biodiversité rendus sur :
 - RSM : Demande d'autorisation de prélèvement d'organismes marins dans le lagon de Mayotte par le PI2M,
 - Nouvelle modélisation de l'usine de dessalement d'Ironi Bé par Artelia / LEMA,
 - Participation à une réunion de cadrage sur le Front de mer de Mamoudzou,
 - Gestion de l'épave Mzouzia par Enzo recyclage. L'avis a été partagé avec les membres du Conseil de gestion (pas de remarques particulières). Du fait de sa valeur patrimoniale culturelle maritime ainsi que de sa construction en matériaux essentiellement en bois, il conclue favorablement au maintien de l'épave dans son milieu moyennant certaines prescriptions, dont un retrait de tous les polluants, une sécurisation sur place et si possible, un usage de loisir sécurisé pour les opérateurs écotouristiques et les usagers de loisir.
 - Charlie tango cup par l'ACHM,
 - Mission OceanX d'Ifremer : une présentation de la mission et des résultats pourra être proposée lors du prochain Conseil de gestion.
- Restauration post-Chido : participation aux groupes de travail sur la restauration Post-Chido auprès des services de l'Etat / identification des besoins et recherche de financements.
- Qualité de l'eau :
 - Consultation en cours pour un nouveau marché suivis Directive cadre sur l'eau (DCE).
- Ecosystèmes marins
 - Suivis des écosystèmes post-Chido : les résultats seront présentés lors de ce bureau et du prochain Conseil de gestion,
 - Suivi post-Chido en mangrove (vasière des Badamiers), en collaboration avec l'UMAY/Créocéan,

- Animation du groupe de travail récifs & herbiers et co-animation du groupe de travail mangrove (= comité de suivi mangrove),
- Participation au groupe de travail sur le suivi des populations de tortues en attendant le Plan national d'action,
- Participation au groupe de travail Océan Indien IFRECOR Récifs & herbiers,
- Rapport de stage de Candice FRANCES sur la diversité spécifique et la répartition des élaémobranthes de Mayotte.
- Pêche :
 - Participation à la commission DOM du CNPMM,
 - Participation au comité scientifique de la commission des pêches du sud-ouest de l'océan indien (CPSOOI),
 - Partage d'une note sur les DCPs dérivants. Travail en cours avec le BAEM de la Réunion pour établir un protocole de retrait et de poursuites,
 - Réorganisation interne pour pouvoir continuer les suivis pêche à pieds sans volontaires de services civiques (appui d'un cabinet d'études).
 - Rédaction d'un plan de gestion des DCPs fixes.
- Mobilisation citoyenne :
 - Sélection de 8 nouveaux Ambassadeurs du Lagon 2025/2026 sur environ 30 dossiers reçus,
 - Soutien d'AME pour le « Rallye des mangroves » qui a eu lieu en Juillet 2025,
 - Finalisation des animations « p'tits fundis du lagon » 2025 auprès des scolaires pour l'année 2024/2025.
- Patrimoine culturel, tourisme et loisir
 - Réception de 10 tabourets Mzinanos qui vont être mis à la disposition d'associations,
 - Tenue de la première Commission Laka du Conseil de gestion du Parc naturel marin (cf. CR qui sera mis à la disposition des membres prochainement).
- Communication :
 - Participation à plusieurs émissions de radio sur différentes thématiques : pêche, écosystèmes marins, ambassadeurs du lagon et police de l'environnement,
 - Participation du président du Conseil de gestion à un journal télévisé de Mayotte Première en direct,
 - Participation du Parc naturel marin avec un stand lors de la journée d'anniversaire des 50 ans du Conservatoire du littoral.
- Moyens du Parc :
 - Equipes :
 - Départ des derniers volontaires de service civique (sauf 1 !) et des 2 stagiaires de l'année 2025 : les équipes hors SIH sont au nombre de 17 (inclus 1 VSC et 1 alternante),
 - Départ d'Apolline Abauzit remplacée par Perrine Mandon : une passation de 1 mois a pu avoir lieu entre les deux chargées de mission mobilisation citoyenne,
 - Arrivée d'une nouvelle responsable d'équipe SIH : Colline Stephan,
 - Recrutement d'un directeur adjoint, mais avec une arrivée prévue début Octobre,

- Formation des équipes du service opérations en police de l'eau et pollutions.
- Moyens logistiques
 - Poursuite des réparations post-Chido pour les locaux du Parc. Une mission informatique a eu lieu et a permis de rétablir les réseaux.
 - Commande d'un nouveau navire en cours.

M. Yves Vincent : demande de quel navire il s'agit. M. Djeribi précise qu'il s'agit du navire UTUNDA, échoué lors du Cyclone. M. Vincent recommande de prendre contact avec le Centre de sécurité des navires du Sud Océan Indien afin de bien s'assurer que le bateau commandé réponde aux exigences de sécurité et notamment que les titres de navigation/sécurité soient bien inclus dans le marché et à la livraison.

Précisions concernant le suivi des demandes du précédent Conseil de gestion par M. Dahalani :

- Amendement de suppression de l'IFRECOR : l'Ifrecor a été maintenu.
- Liste des recommandations CCEE post-Chido : une demande de rendez-vous a été formulée par les équipes du Parc auprès du CCEE.

3. Avis sur le point de débarquement pêche de Majikavo Koropa, commune de Koungou (Pièce n°2)

Présentation de la note technique par Annabelle Djeribi (cf. Pièce n2).

M. François-Eli PAUTRE : concernant une utilisation du ponton en « multi activité », M. Pautre indique qu'il n'est pas certain que cela soit possible en fonction du financement reçu pour sa construction.

Mme Annabelle DJERIBI : vérifiera en effet auprès de la DEALM/Unité mer et littoral si c'est quelque chose d'envisageable.

M. François-Eli PAUTRE : propose d'ajouter un point sur le retrait et la gestion des nombreux déchets présents dans la zone, éventuellement à traiter en mesure de compensation.

M. Nailane ATTIBOU : présente ses inquiétude et observations concernant les problématiques de déchets sur le site, ainsi que sur la sécurité des équipements, en ce demandant s'ils ne risquent pas d'encourager les enfants à jouer dessus par exemple, en l'absence de gestionnaires ? Ceci l'inquiète d'autant plus qu'il précise qu'il s'agit d'une zone sensible avec des infrastructures illégales. Il insiste sur le fait qu'il est important de penser à la manière dont la population s'approprie l'outil et de faire en sorte que cela ne devienne pas un déchet flottant après sa mise en place.

M. Abdou DAHALANI : propose de profiter de cette délibération pour aborder ce sujet de liaison terre mer et de gestion des déchets.

Il confirme son adhésion à la préconisation faite d'envisager le ponton de façon multi-activité, comme une occasion de voir un peu plus grand, par exemple que ce ponton puisse répondre aux besoins de déplacements.

M. Antoine GUIMBAUD : demande si ce projet est lié à un plan de développement plus large ?

Mme Cyrielle JAC : réponds que ces pontons ont été envisagés au cours du plan de développement et de structuration de la filière pêche de 2019 et qu'ils sont construits sur financement FEAMPA. Elle précise qu'actuellement sur la zone de Koungou, il y a très peu de pêcheurs professionnels et interroge son utilisation, d'autant plus qu'il n'y a plus de halle pour légaliser la pêche.

M. Abdou DAHALANI : demande à ce que soit mentionné dans l'avis les observations qui apporteraient une autre dimension au projet.

M. François-Eli PAUTRE : demande combien de pêcheurs sont présents sur cette zone.

Mme Cyrielle JAC : réponds que rien n'est d'indiqué, mais qu'un des objectifs de ce ponton est d'attirer les pêcheurs professionnels autour de cette zone. Néanmoins, elle n'est pas certaine que cette stratégie fonctionne. Concernant son utilisation multi-activité, elle remarque que contrairement au ponton de Nyambadoo, celui-ci est prévu d'être fermé.

M. Abdou DAHALANI : indique que le projet a pour objectif de doter le territoire de points de débarquement pour structurer la filière sans toutefois prendre en compte le sujet d'aménagement du territoire. Il indique que les acteurs impliqués devraient se regrouper pour discuter de ce type de projets ensemble.

M. François-Eli PAUTRE : indique que la halle de Nyambadoo n'est pas utilisée.

M. Nailane ATTOUMANI : explique que la halle à marée n'est pas une infrastructure adaptée aux nombres de pêcheurs mais qu'elles sont réalisées seulement en réponse à une norme européenne, qui n'est finalement pas adaptée au territoire. Il préconise que la filière pêche soit étudiée en profondeur pour répondre au mieux aux besoins. Il ajoute qu'un projet de transport maritime étant prévu à Koungou, il serait judicieux de voir comment ce ponton pourrait l'en servir.

Mme Cyrielle JAC : précise que les halles à marée ne sont en effet pas construites en rapport avec la quantité de poissons pêchés mais -entre autres- pour répondre à une obligation européenne de déclaration de captures par les pêcheurs. Lorsque les pêcheurs déclareront leurs pêches de cette façon, le Système d'information halieutique (SIH) pourra se concentrer sur d'autres missions indispensables à l'évaluation des stocks.

M. Abdou DAHALANI : mentionne à l'attention du commissaire du gouvernement (qui vient de quitter la visio) qu'il y aurait un besoin de mieux accompagner la structuration de la filière pêche avec la mise en place d'un préfet pêche.

M. Nailane ATTOUMANI : propose un préfet de la mer.

Mme Oriane LEPEIGNEUIL : rappelle que dans le cadre d'un avis, le Parc ne peut pas préjuger de l'opportunité d'un projet.

M. Abdou DAHALANI : réponds que tout ce qui peut contribuer au bon développement de la filière pêche doit être dit. Il propose également qu'un courrier soit envoyé au maire de Koungou concernant l'avis.

M. Dahalani soumet au vote l'approbation du procès-verbal - Délibération PNMM_del_bur_2025_03_Avis_simple_ponton_majicavo

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 6

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Présentation et échanges autour des résultats des suivis herbiers, récifs coraliens et mangroves post-cyclone Chido

Présentation par Mme Oriane LEPEIGNEUL (Cf. Diaporama).

M. Abdou DAHALANI : constate un champ de ruines dans certaines zones et demande si l'on commence à voir quelques signes de repousse des coraux ?

Mme Oriane LEPEIGNEUL : précise que le processus est assez long, d'autant plus qu'il y a d'autres perturbations. Par ailleurs, elle explique qu'il y a eu un projet de suivi du recrutement corallien en 2024 mais que les plaques ont disparues avec Chido.

M. Abdou DAHALANI : demande si l'idée est de laisser la nature se refaire toute seule ? Concernant les mangroves, il demande si l'on a regardé ce qui se fait ailleurs pour la gestion des arbres morts au sol ?

Mme Oriane LEPEIGNEUL : réponds qu'il faudrait faire une session de terrain pour savoir si tout ce qui est à terre est vraiment mort. Par ailleurs, elle indique que d'un point de vue écologique, le bois mort n'est pas nécessairement à retirer de l'écosystème, au contraire, car il est utile pour l'écosystème. Elle ajoute que plusieurs projets de restauration de mangroves sont en cours de développement à Mayotte et qu'il n'y a pas de retour d'expérience connu à Madagascar (mais que cela reste à vérifier). En ce qui concerne les récifs et les herbiers, elle indique que l'approche s'inspire de ce qui s'est fait à Saint-Martin.

M. Nailane ATTOUMANI : indique que l'ampleur des dégâts est inquiétante. Il demande comment sortir des résultats de la recherche pour aller vers de la gestion et de l'aménagement du territoire ? Il demande également si c'est la mangrove centrale qui est la plus impactée ? Il propose que cela puisse être une opportunité d'impliquer les jeunes sur ces zones, avec un suivi reef-check chaque année.

Mme Oriane LEPEIGNEUL : Sur l'état des mangroves, elle répond que ce sont les palétuviers rouges (au centre des mangroves) qui sont le plus touchés car ils ont les racines les moins ancrées dans le sol, plus hautes, et donc plus exposées au vent. Elle note que le fait que cela soit la mangrove centrale qui soit la plus impactée, on n'a pas toujours l'impression que les mangroves vont mal. Concernant Reef-check, elle

réponds qu'il n'y a pas assez d'outils de vulgarisation et que par ailleurs les Naturalistes de Mayotte envisagent de travailler sur ce sujet.

M. Nailane ATTOUMANI : pense qu'il faudrait développer des sorties en kayak dans la mangrove pour observer les dégâts. Il souhaiterait pouvoir rencontrer l'association qui porte Reef-Check et ouvrir ce dispositif au grand Public.

Mme Oriane LEPEIGNEUL : réponds qu'il faudrait des moyens importants pour déployer un tel dispositif sur le territoire (humains, financiers et organisationnels) et qu'il y a besoin de mobiliser d'autres structures pour travailler sur ces projets. Elle indique qu'il existe un projet similaire porté par les naturalistes et l'université sur la mangrove, déjà ouvert au grand public. Elle souligne l'importance d'une co-construction avec le public pour savoir aussi ce que la population est prête à faire.

Mme Annabelle DJERIBI : précise que l'association qui suit Reef check d'un point de vue scientifique se nomme « SPS » et qu'elle transmettra le contact. Elle indique que le Parc naturel marin porte la partie sensibilisation « Reef check » à la demande du Conseil de gestion depuis quelques années et a notamment organisé des sorties vulgarisées « Reef-check », en 2024, notamment auprès des associations environnementales et des élèves du BTS GPN de Coconi. Toutefois, si une association comme les naturalistes prenait le relais, elle indique qu'il serait peut-être plus opportun pour le Parc d'envisager des suivis participatifs de récifs, mais également d'autres écosystèmes (herbiers, mangroves) selon un protocole simplifié avec différents publics. Elle indique que les équipes vont y réfléchir pour la programmation 2026.

M. Abdou DAHALANI : propose des images « chocs » pour faire de la pédagogie. ainsi que d'organiser un moment d'échange dans les médias sur les conséquences dans le lagon.

Mme Annabelle DJERIBI : confirme qu'il est nécessaire de communiquer de façon objective sur les résultats des études et que cela sera fait, mais interroge toutefois les membres du Conseil de gestion sur l'impact possible auprès de la filière touristique.

5. Présentation et échanges autour de l'opération d'enlèvement des épaves post-cyclone Chido par la DEALM

Présentation par la DEALM (voir Diaporama).

Mme Anne-Laure QUINQUIS : explique qu'une carte exhaustive des épaves développée par la gendarmerie est mise à jour par la DEALM. Elle indique que la grande majorité des épaves est du ressort du Conseil départemental, mais que pour faire avancer le dossier, la préfecture a lancé un marché début juillet géré par la DEALM (aide à maîtrise d'ouvrage) financé par l'Etat. Elle indique qu'une opération de retrait test sur 6 épaves vient d'être effectuée. L'épave M'zouzia sera laissée en mer pour son attrait touristique et culturel. Cette opération a mis plus de temps qu'initialement prévu car il s'est avéré que les retirer était complexe. Elle indique que toutes les mesures ont été prises pour empêcher des pollutions. Pour la suite du processus, elle indique qu'un marché est en cours de publication. Elle mentionne que

des entreprises ayant déjà de l'expérience en hexagone pourraient être intéressées tout comme des entreprises acteurs locaux du territoire.

M. Abdou DAHALANI : demande s'il est inquiétant de laisser les épaves dans l'eau pour la qualité de l'eau.

Mme Annabelle DJERIBI : réponds que le plus urgent est de s'assurer que tous les éléments les plus polluants soient extraits des épaves (batteries, essence etc...). Par ailleurs, elle confirme que la dégradation des matériaux engendre une dégradation de la qualité de l'eau et qu'un retrait le plus rapide est évidemment le mieux.

M. ATTIBOU interroge sur la façon dont cela a été organisé et s'il y a un RETEX pour le futur.

Mme Annabelle DJERIBI : indique que des groupes de travail sur le sujet ont commencés dès l'après-Chido (début Janvier) sous le pilotage de la Marine nationale avec des acteurs concernés. Le Parc y a participé et a animé un sous-groupe relatif aux pollutions marines. Elle précise que lors de ces ateliers les équipes du Parc ont mentionnés la nécessité d'établir une cartographie complète des épaves, de prendre en compte l'ensemble des macrodéchets présents et pas seulement les épaves (tôles, containers etc...). Concernant le RETEX, elle indique que le Parc a travaillé sur le plan de reconstruction avec les services de l'Etat (IGEDD) en mentionnant notamment la nécessité d'avoir des dispositifs d'amarrages anticycloniques, des moyens et des zones de mises au sec des navires identifiées en cas d'alerte cyclonique (Dzaoudzi, port de Longoni...) pour tous les navires, des pontons anticycloniques, notamment pour les pêcheurs, opérateurs nautiques et services de secours, ainsi que de considérer le besoin très important en zones de carénages propres pour les usagers professionnels et de loisir.

Mme Anne-Laure QUINQUIS : informe que la carte des épave est actuellement entièrement gérée par la DEALM et confirme que le marché a bien pris en compte le retrait des épaves ainsi que des autres macrodéchets. La DEALM a mentionné recueillir depuis mars, les données des autres acteurs concernés afin de maintenir la carte de la Gendarmerie maritime à jour. Elle y a également ajouté des points demandés par le Conservatoire du Littoral et le Parc naturel marin qui sont des épaves/déchets pré-Chido. Depuis avril, le Groupe de travail sur le sujet des épaves est passé d'une animation par la gendarmerie maritime à une animation par la préfecture et depuis avril, c'est la DEALM qui les anime et envoie ses compte-rendu qu'elle rédige, à tous les acteurs. La DEALM confirme également qu'au fur et à mesure de l'avancement des opérations, elle alimente les données de son futur RETEX.

Annabelle DJERIBI : demande quelle est la temporalité envisagée pour le retrait des épaves.

Mme Anne-Laure QUINQUIS : indique que le marché est de 2 ans, renouvelable jusqu'à 4 ans afin d'avoir le temps le plus long possible en cas de besoin, mais comme de bien entendu, que l'objectif est de parvenir à un retrait des épaves le plus rapidement possible.

6. Questions diverses

Pas de questions diverses.

CLOTURE DE SEANCE

M. DAHALANI lève la séance à 13h20
